



Assemblée Générale Ordinaire du 5 juillet 2006

DELIBERATIONS

DELIBERATION N° 1

En application des dispositions de l'article des statuts de l'association, l'Assemblée Générale approuve le rapport moral sur l'exercice 2005.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 2

En application des dispositions de l'article 9 des statuts de l'association, l'Assemblée Générale après avoir entendu le rapport financier sur l'exercice 2005 approuve le dit rapport.

L'Assemblée Générale donne quitus au Comité de Direction de sa gestion pour l'exercice 2005.

Ces délibérations sont adoptées à l'unanimité

DELIBERATION N° 3

En application des dispositions de l'article 9 des statuts de l'association, l'Assemblée Générale après avoir entendu le rapport du Trésorier sur le projet de budget pour l'exercice 2006 approuve le dit budget. Elle ratifie le montant des cotisations annuelles inchangées par rapport à celles fixées pour l'exercice 2005.

Ces montants sont les suivants :

- Conseils Régionaux :	9 000 €
- Conseil Généraux :	3 000 €
- Villes de :	
- de 5 000 habitants :	500 €
50 à 100 000 habitants :	1 000 €
+ de 100 000 habitants :	3 000 €
- Chambres Consulaires :	
CRCI :	2 000 €
CCI :	1 000 €
- Ports Autonomes :	3 000 €
- Ports Consulaires :	1 500 €
- Organisations professionnelles :	
Transporteurs :	3 000 €
Autres :	500 €

- Membres individuels : 20 €

Cette délibération est adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 4

En application de l'article 12 des statuts de l'association, il est procédé au renouvellement d'un 1/3 des membres du Comité de Direction qui sont les suivants :

- Monsieur Philippe MARINI – Sénateur de l'Oise
- Conseil Régional Nord Pas de Calais
- Conseil Régional de Picardie
- Conseil général des Hauts de Seine
- Communauté de l'Agglomération Creilloise
- Ville de Pont Sainte Maxence
- C.C.I. de Versailles Val d'Oise Yvelines
- C.R.C.I. de Picardie
- Port Autonome de Dunkerque
- Fédération des TP de Picardie
- C.E.S.R. Ile de France
- Comité des Armateurs Fluviaux
- U.N.I.C.E.M.

L'Assemblée Générale confirme à nouveau au Comité de Direction les membres individuels, les collectivités et organismes ci-dessus qui devront désigner leurs représentants nominatifs.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité



Comité de Direction du 5 juillet 2006

DELIBERATIONS

DELIBERATION N° 1

En application de l'article 4 des statuts, le Comité de Direction agréé comme nouveaux membres de l'association les collectivités suivantes qui devront désigner leurs représentants nominatifs :

- | | |
|------------------------------|--|
| - Conseils Généraux : | Somme |
| - Ports | Port Autonome du centre et de l'Ouest (PACO)
Belgique |

Cette délibération est adoptée à l'unanimité

A contrario, le Comité de Direction prend acte de la démission du Conseil Général du Nord.

DELIBERATION N° 2

En application de l'article 13 des statuts de l'association, le Comité de Direction élit son bureau composé des membres suivants :

- | | |
|--|--|
| - Président : | Monsieur Philippe MARINI |
| - Premier Vice-Président Délégué : | Monsieur Roland NUNGESSER |
| - Vice-Présidents : | Monsieur Michel DELEBARRE
Monsieur Daniel PERCHERON
Monsieur Jean-Paul HUCHON
Monsieur Philippe BONNEVIE
Monsieur Dominique HOESTLAND
Monsieur Serge CAMINE
Monsieur Claude GEWERC |
| - Vice-Président Secrétaire Général : | Monsieur Jean-François DALAISE |
| - Vice-Président Trésorier. | Monsieur Léonce Michel DESPREZ |

Cette délibération est adoptée à l'unanimité